

Collectif de Protection de l'Aérien #AvionsEnLair

Lettre ouverte au gouvernement contre la sur- taxation de la 100LL et de l'UL 91

La *Commission Citoyenne pour le Climat* a ciblé dans ses travaux le carburant destiné à « l'aviation de loisirs » proposant une augmentation de la fiscalité le concernant. Elle a par ailleurs justifié son choix en pointant « la faible utilité sociale de cette activité ».

Dans son rôle de protection des activités de l'aérien, le Collectif ne peut en réponse préliminaire que déplorer cette justification. Il rejette fermement l'idée de faible utilité sociale avancée par ladite Convention qui sous-estime totalement le rôle joué par l'aviation générale dans notre société.

Sur le point principal, le Collectif demande au gouvernement de renoncer à toute hausse de la fiscalité visant les carburants 100LL et UL 91 destinés à l'aviation générale. Cette hausse si elle devait s'appliquer suite à son insertion dans la loi de finance 2021, n'aurait, compte tenu des volumes concernés, qu'un impact bénéfique anecdotique sur l'environnement. Son application aurait en revanche, au vu d'un environnement économique général fortement dégradé, un effet délétère immédiat sur l'ensemble des activités liées de près ou de loin à son utilisation.

D'une part elle rendrait plus difficile l'accès à une activité déjà pénalisée par des coûts d'exploitation importants et en constante augmentation du fait de nouvelles contraintes réglementaires. Le public jeune et les pratiquants les moins aisés verraient ainsi s'éloigner leurs espoirs de pouvoir s'adonner à une activité que la France souhaitait pourtant il y a quelques décennies rendre populaire.

D'autre part, au-delà du formidable tissu associatif qui constitue les fondations de notre aviation nationale (porteuse également de nombreuses actions humanitaires et caritatives), cette nouvelle taxation fragiliserait un secteur économique essentiellement composé de PME réparties sur l'ensemble du territoire et représentant plusieurs milliers d'emplois: ateliers et écoles de maintenance, écoles de formations au pilotage, etc.

Le renchérissement par la taxe du prix de l'heure de vol pourrait également jouer négativement sur la sécurité des vols par l'abaissement de l'expérience des pilotes, qui pour un bon nombre d'entre eux, pourraient revoir leur volume d'heures de pratique à la baisse. Un cercle vicieux qui ne manquerait pas d'amplifier la fragilisation d'un secteur déjà touché par une crise des vocations.

Toutefois, bien conscient de la nécessité de prendre en compte les enjeux environnementaux avec l'ensemble de la filière aéronautique, (fédérations, constructeurs, pétroliers) le Collectif propose de s'associer à la mise en place d'un vaste plan de réduction des émissions.

C'est en connaissance des caractéristiques mais aussi des exigences techniques et matérielles passées présentes et à venir que le Collectif de Protection de l'Aérien propose d'accélérer et d'appuyer la transition vers de nouvelles sources d'énergies plus respectueuses de l'environnement (électrique ou fossile « propre »). Il souligne que cette action est déjà engagée par les acteurs de la filière (FFA, projets indépendants, pétroliers) notamment par le déploiement sur les terrains de l'UL91 pourtant elle aussi visée par les taxes.

L'objectif est clair: il s'agit de permettre à l'aviation légère qui fait partie de notre aviation nationale au même titre que le transport aérien commercial, d'évoluer de manière notable et dans un délai raisonnable (entre 5 et 10 ans) sans compromettre son existence ni son fonctionnement.

Le Collectif de Protection de l'Aérien est un mouvement créé en septembre 2020. Il est composé actuellement de plus de 5000 membres reconnus, professionnels, experts, industriels, journalistes et sympathisants tous engagés face aux menaces qui pèsent sur l'aviation de notre pays (écotaxe sur le transport aérien, fiscalité carburant aviation de loisirs, défense des aéroports/dromes, défense de la voltige aérienne et du parachutisme...)

Le CPA s'est donné pour objectif de dénoncer et combattre par tous moyens qu'il jugera utiles, le phénomène d'aviation-bashing ainsi que toutes les actions susceptibles de porter atteinte ou de compromettre en France les activités aéronautiques en général.

Facebook: Groupe « Collectif de Protection de l'Aérien »

Twitter: Protec_aerien

www.protectiondelaerien.fr